Envoyé en préfecture le 13/08/2026
Reçu en préfecture le 13/08/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260730-2026_07_57-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Mesdames COURTOT, GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Madame RAOULT, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Marie-Pierre RAOULT, Rozenn LE CHEVILLIER ayant donné procuration à Hubert LE LAY, Sophie AMBROIS ayant donné procuration à Jacky BURLOT, Sonia LE SEYEC ayant donné procuration à Maxime MARIE et Cédric TALBI ayant donné procuration à Jean-François LE BRIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 24 juillet 2026.

Objet : Décision modificative n°4/2026 pour le programme voirie 2026

Pour rappel, la commune a adhéré à un groupement de commandes avec Loudéac Communauté.

Au regard du contexte économique tendu et très fluctuant, le marché de voirie 2026 a fait l'objet d'une demande de modification de la clause de révision de la part d'EUROVIA. Cette demande a été examinée sous couvert de justificatifs transmis par l'entreprise puis une négociation a été menée et la formule de révision des prix a été modifiée conformément à la circulaire 6529-SG d'avril 2026. Ainsi, les prix unitaires du marché sont révisés et une augmentation de 20,5 % du prix initial est appliquée.

Les crédits à l'opération 10072 « programme voirie » sont insuffisants. C'est pourquoi, la décision modificative suivante est proposée :

Dépenses d'investissement					
Augmentation de crédits			Diminution de crédits		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
10072	2151	15 000 €	10041	203	15 000 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE la décision modificative n°4/2026 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 30 juillet 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 13 août 2026
Certifié par M. le Maire.